

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le vendredi 17 décembre 2021.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 17 décembre 2021 à 16h en la salle du conseil située au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller du district n° 1
	Alain Lachaine	Conseiller du district n° 2
	Éric Paiement	Conseiller du district n° 3
	Michelle Thomas	Conseillère du district n° 4
	Pascale Duquette	Conseillère du district n° 5
	Geneviève Brisebois	Conseillère du district n° 6

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 16h et constate le quorum.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-12-8000**

**2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité en conformité avec le *Code municipal* et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum ;
2. Autorisation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
4. Période de questions portant exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
5. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-12-8001**

**3. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**ATTENDU** que ce conseil a étudié et approuvé le plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2022, 2023 et 2024.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-12-8002**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 16h04.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Linda Fortier  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire